

**Programme national de numérisation des fonds patrimoniaux  
des bibliothèques - Convention pluriannuelle avec l'Etat - Demande  
de subvention pour la numérisation du fonds Pâris**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : L'Etat a lancé un programme national de numérisation des fonds patrimoniaux. Le fonds des dessins Pâris de la bibliothèque a été retenu pour bénéficier de ce financement : les dessins, précieux et fragiles, devront être photographiés avant d'être numérisés. L'Etat participera à la campagne de photographies préalable puis à la numérisation et souhaite signer une convention pluriannuelle avec la Ville.

Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à :

- signer la convention à intervenir,
- déposer une demande de subvention de 25 000 F auprès de la DRAC correspondant à une première tranche de travaux
- ouvrir les crédits nécessaires à son encaissement :
  - \* en recettes 25 000 F au 92.321.74718 (participation de l'Etat) CS 45000
  - \* en dépenses, dès réception de l'arrêté attributif de subvention :
    - 15 000 F au 92.321.6228 (autres services extérieurs) CS 45000
    - 10 000 F au 92.321.6068 CP 89032 (autres matières et fournitures non stockées, ouvrages) CS 45000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet.

*Récépissé préfectoral du 24 septembre 1999.*